



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N° 138

2 décembre 2024

Editorial

Fonction Publique, nous en avons besoin!
Défendons-la le 5 décembre. **p 1**

Santé

Dépenses de santé en 2023 : 273 euros de
reste en charge en moyenne. **p 2**

Pouvoir d'achat

En 2023, les pauvres sont devenus plus
pauvres, les riches se sont enrichis.

Société

Le Baromètre UNSA des retraités, version
courte. **p 3**

Europe

La violence que subissent les femmes
concerne aussi les femmes âgées. **p 4**

Fonction Publique, nous en avons besoin!

Défendons-la le 5 décembre.

Le 5 décembre, à l'appel de l'UNSA Fonction Publique et d'autres organisations syndicales, les fonctionnaires seront dans la rue pour défendre leur pouvoir d'achat, leurs conditions de travail mais aussi la qualité du service public.

Parce que les retraités sont des usagers du Service Public, parce que pour les plus fragiles d'entre eux, un service public de qualité, c'est la garantie d'une vie meilleure et plus facile, l'UNSA Retraités appelle à soutenir ce mouvement, pour la défense de ce qui nous est commun à tous.

L'UNSA Fonction Publique, avec d'autres organisations syndicales (CFDT, CGT, FSU, Solidaires, CGC-CFE...), appelle à une journée de grève et d'action pour la défense des droits des fonctionnaires et des services publics.

L'UNSA Fonction Publique exige du ministre de la Fonction Publique qu'il renonce à l'instauration de trois jours de carence en cas de maladie. (Dans le privé, les jours de carences existent mais sont pris en charge par l'employeur dans 70 % des cas). Elle dénonce la diminution de l'indemnité journalière en cas de maladie, et la suppression de la prime garantissant le maintien du pouvoir d'achat.

Dans le même temps, l'UNSA Fonction Publique et les autres organisations syndicales appellent les agent-es de la fonction publique, fonctionnaires et contractuel-les, à se mobiliser pour :

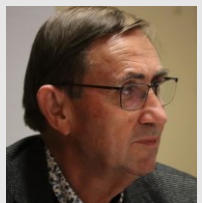
- Des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques,
- Des créations d'emplois partout où c'est nécessaire et l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels,
- L'augmentation de la valeur du point d'indice au titre de l'année 2024 et des années suivantes et des mesures salariales générales.

L'UNSA Retraités appelle ses adhérents retraités de la Fonction Publique à soutenir les revendications de leurs collègues actifs.

Et,

- Parce que les retraités, et parmi eux, les plus modestes, ont un besoin vital de services publics efficaces,
- Parce que des fonctionnaires bien payés et bien considérés, c'est la garantie d'un service public de qualité,
- Parce qu'il ne s'agit pas d'applaudir les agents de la santé publique par temps de COVID, pour être indifférents à leurs conditions de travail et de rémunération quatre ans plus tard...

L'UNSA Retraités appelle tous ses adhérents et les retraités qui lui font confiance à manifester le 5 décembre pour soutenir les fonctionnaires et défendre le service public.



Claude Lassalvy

Dépenses de
santé en 2023 :
273 euros de
reste en charge
en moyenne.

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry

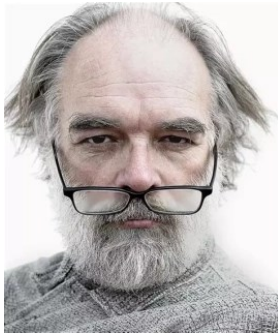
93177 Bagnole Cedex

Tél : 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : retraite@unsa.org

Site : www.retraites.unsa.org



Dépenses de santé en 2023 : 273 euros de reste en charge en moyenne

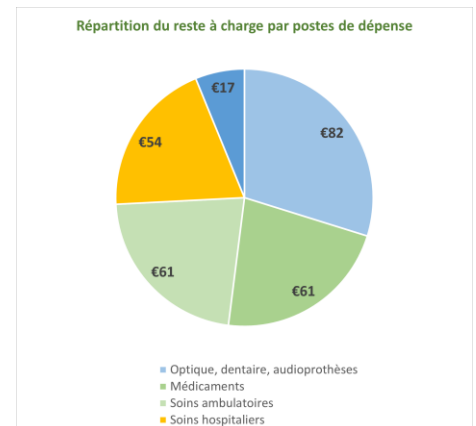
La DREES a publié le 21 novembre son Panorama des dépenses de santé pour 2023. Il met en évidence un reste à charge moyen pour chaque Français de 273 euros.

Cette analyse intervient après plusieurs mesures, l'augmentation du ticket modérateur pour les soins dentaires et le 100% santé sur les soins dentaires, l'optique et les audioprothèses...

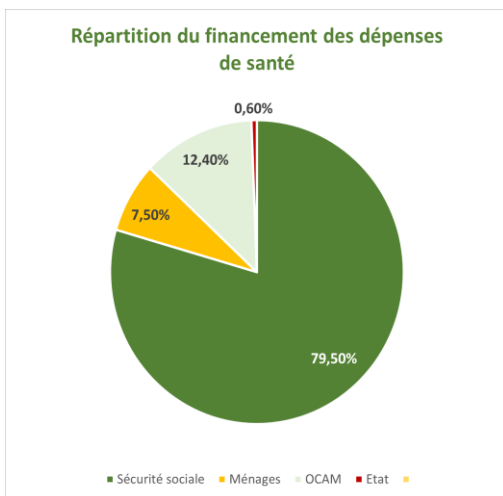
Les Français ont en moyenne assumé 273 € de frais de santé en 2023.

Ces frais se décomposent ainsi :

- 82 € pour le dentaire, l'optique et les audioprothèses (champ du 100% santé).
- 61 € pour les médicaments.
- 61 € pour les soins ambulatoires.
- 54 € pour les soins hospitaliers.
- 17 € pour les autres dispositifs médicaux.



Frais de santé, qui paie quoi ?



La Sécurité sociale finance l'essentiel : 79,5%.

Les Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie (Mutuelles et assurances) couvrent 12,4% du total des dépenses.

Les familles participent à hauteur de 7,5% au titre du reste à charge.

L'État contribue à hauteur de 0.6%.

Une progression des dépenses liée au 100% santé.

En 2023, les dépenses de santé ont fortement augmenté sur les postes relevant du 100% santé :

- Optique : +8%
- Prothèses dentaires : +4%
- Aides auditives : + 3%

La DREES souligne que les produits sans reste à charge pris à 100% pour l'optique ont fortement progressé : + 14,2%.

Cela souligne qu'il y avait un renoncement au renouvellement des lunettes, pour les plus modestes, avant la mise en place du 100% santé.

De manière générale, la précarité éloigne les patients les plus pauvres du recours aux soins.

Mais même avec le 100 % santé, les OCAM restent les gros financeurs des dépenses concernant l'optique (65%), les audioprothèses (49%) et les prothèses dentaires (61%).

Malgré le 100% santé, il vaut mieux avoir une bonne mutuelle. Sachant que le tarif des cotisations risque de s'emballer dans l'année à venir, du fait de la majoration de certains tarifs médicaux et de l'augmentation du ticket modérateur de 30 à 35%.

Pouvoir d'achat

En 2023, les pauvres sont devenus plus pauvres, les riches se sont enrichis.

Une étude de l'INSEE publiée le 21 novembre, l'atteste, en 2023, les pauvres se sont appauvris, les riches se sont enrichis.

Deux mesures concomitantes ont conduit à cette situation.

La non-reconduction des mesures exceptionnelles de soutien au pouvoir d'achat de 2022 a pénalisé les moins bien lotis.

Les plus riches ont bénéficié de la suppression totale de la taxe d'habitation.

L'incidence n'a pas été négligeable. Les sept premiers déciles, les 70% des Français les plus modestes ont vu leur niveau de vie baisser, mais c'est beaucoup plus sévère pour les plus précaires, pour qui les aides sociales ont primordiales...

Des pauvres plus pauvres

D'un côté les 10% de Français les plus pauvres ont perdu 290 euros en moyenne par an et par personne, soit une baisse de niveau de vie de 2,7 %. Et ces mesures sont intervenues alors que l'inflation se maintenait à 4.9% en moyenne tout au long de l'année 2023. A peine moins que l'année précédente.

Cette situation est qualifiée de catastrophique par Marie-Aleth Grard, la présidente d'ATD Quart Monde.

Des riches plus riches

De l'autre, à l'inverse, pour les 30 % les plus aisés, les mesures sociales et fiscales de 2023 ont apporté un certain mieux être : + 60 euros en moyenne pour le 8^e décile et 280 euros pour les 10% les plus riches.

Et c'est surtout la fin de la suppression de la taxe d'habitation qui a profité aux plus riches : + 300 euros pour le dernier décile.

Tous les indicateurs le montrent, le taux de pauvreté s'accroît et les inégalités se creusent.

Cette analyse confirme ce que nous avons relevé dans notre enquête sur les conditions de vie des retraités, la pauvreté génère des précarités multiples et cette situation affecte aussi certains retraités.

A se demander parfois qui sont les vrais assistés dans notre France remodelée par huit ans de mesures régressives en termes de protection sociale et de politiques de solidarité.

Société

Le Baromètre UNSA des retraités : version courte

Pour aller à l'essentiel, et saisir les points les plus importants de notre Baromètre UNSA des retraités, nous vous en proposons une version synthétique limitée à 8 pages (jointe à cet envoi).

Les plus curieux parmi nos lecteurs, et particulièrement ceux qui ont répondu à notre enquête, pourront se référer à la version longue de notre étude, toujours disponible sur notre site.



La violence que subissent les femmes concerne aussi les femmes âgées

Dans le cadre de la journée internationale du 25 novembre contre les violences faites aux femmes, le Comité des femmes de la Fédération européenne des retraités et personnes âgées (FERPA) a rappelé que les femmes âgées sont aussi victimes de violences.



L'âge n'est pas un rempart contre la violence, pour les femmes.

La violence subie par les femmes dans la vieillesse est souvent sous-estimée, voire ignorée, et même rendue invisible.

Elle peut prendre des formes diverses, telles que la violence physique, la violence psychologique, les abus de faiblesse ou la violence sexuelle. Le procès Pélicot, en est, en France, la triste illustration.

La violence psychologique est au sommet de la hiérarchie des formes de violence conjugale subies par les femmes âgées.

Mais n'oublions pas que l'une des causes de la violence conjugale réside dans la sujétion économique des femmes, qui tout au long de leur vie professionnelle ont eu à subir des discriminations conduisant à des salaires plus bas, des conditions de travail dégradées, avec du temps partiel subi, et un manque de reconnaissance général. Cette sujétion les conduit à subir des violences auxquelles elles ont du mal à se soustraire, du fait de leur dépendance économique au conjoint.

Pour protéger les femmes, y compris les femmes âgées, le Comité des femmes de la FERPA revendique la mise en place de services spécifiques d'enquête et de collecte de données sur la violence fondée sur le genre parmi les personnes âgées et les personnes handicapées.

En France, il est possible, pour les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie, de s'auto-saisir pour analyser les maltraitances aux personnes âgées, en ciblant plus précisément la situation des femmes.

Qu'est-ce que le Comité des femmes de la FERPA ?

Le Comité des Femmes tient des réunions avec des femmes faisant partie de toutes les organisations membres de la Ferpa. Il partage ses expériences et connaissances sur les activités à mener en faveur des femmes âgées à l'échelle nationale et internationale et est également chargé de surveiller la mise en œuvre des politiques de la FERPA en matière d'égalité hommes-femmes. Il se réunit deux fois par an. Il est actuellement présidé par Silvana Cappuccio.

Silvana Cappuccio est une militante du syndicat italien CGIL, juriste de formation. Elle s'est investie dans différentes instances internationales dont Agence européenne pour la sécurité et la

